L 2730

LIBERALISMES LIBERTES ET ETAT

DEBAT AVEC MICHEL BRANCIARD *

Le libéralisme, vieux de deux siècles, connaît ces dernières années un renouveau aux plans économique et politique. La mise en face à face du libéralisme actuel et du libéralisme originel est révélatrice de constantes mais aussi d'évolutions et de contradictions : nous la ferons en distinguant libéralisme politique et libéralisme économique.

■ Libéralismes politiques

A l'origine, le libéralisme est émancipateur. Il inspire les révolutions française et américaine : il prône des valeurs toujours essentielles. Evoquons-en quelques-unes.

Le libéralisme politique affirme les droits individuels compris de façon large puisqu'ils incluent les droits civiques (liberté de réunion, de presse...). Cette base est tou-

** Cet article est le compte rendu synthétique d'un débat organisé en avril 1988 par le BRAEC, à partir du livre de Michel Brançiard « Les libéralismes d'hier à aujourd'hui », Ed. Chronique sociale, 1987.*

jours solide. Par exemple, le droit de sûreté, c'est-à-dire le droit de ne pas être arrêté arbitrairement, est une exigence première du libéralisme politique du XVIIIe siècle. Les mouvements d'opposition à la guerre d'Algérie, en particulier Reconstruction, se sont appuyés sur cette valeur libérale. L'ensemble de ces droits individuels constitue un patrimoine commun à bien des familles politiques : dans l'affaire Dreyfus, Jaurès affirme clairement que le socialisme les partage avec la bourgeoisie républicaine.

De ce point de vue, en développant l'idéologie sécuritaire, le libéralisme politique actuel est une contrefaçon qui va à l'opposé même des valeurs libérales. Les mesures envisagées ou prises par Chalandon ou Pasqua attaquent le droit de sûreté, en amoindrissant les droits de la défense par exemple ; en ce sens Badinter est plus fidèle au libéralisme politique que Chalandon.

Pour le libéralisme, le droit préexiste à l'Etat. Les droits de l'homme, par exemple, sont des principes universels que les philosophes du XVIIIe siècle découvrent à l'aide de la seule « Raison », avant même qu'ils soient inscrits dans des déclarations ou concrétisés dans des lois : ces droits existent, même s'ils ne sont pas reconnus. Le droit est premier, l'Etat ne fait que le codifier. Le libéralisme distingue ainsi le Droit, qui est au-dessus de l'Etat, et la légalité, l'ensemble des règles de conduite humaine édictées par l'Etat.

Si l'on pense aux discours des dirigeants de l'URSS sur la démocratie soviétique, on voit que cette conception libérale est un rempart contre le totalitarisme. Reconnaître la différence entre le droit et la légalité, permet d'affirmer le fait que l'Etat n'est pas le seul créateur du droit. Pensons au mouvement ouvrier du XIXe siècle. Par l'action collective se sont créés des droits que l'Etat niait mais qu'il a peu à peu été contraint d'accepter. L'existence de sources multiples de droit s'oppose fondamentalement au totalitarisme étatique. Mais là encore, la pensée libérale actuelle tend à s'éloigner de l'intuition d'origine et à confondre droit et légalité.

Le libéralisme politique affirme la nécessité de respecter les minorités. Même si cette affirmation est plus présente dans la pensée que dans les faits, elle est forte. Elle est à la base de l'indignation exprimée par l'opposition parlementaire quand Laignel a déclaré : « Vous avez juridiquement tort puisque vous êtes politiquement minoritaires. » Mais cette valeur peut, elle aussi, être détournée dans le débat politique actuel : par exemple, on affirmera que les riches sont la minorité opprimée puisque la fiscalité pèse essentiellement sur eux pour satisfaire les besoins des autres.

La liberté politique suppose la libre compétition entre forces politiques très diverses, le pluralisme électoral : on occupe le

pouvoir, on ne le détient pas. Cette idée a fait l'objet de débats intenses entre le PS et le PC au début des années 70 : le PC n'a accepté la possibilité de l'alternance après l'élection d'un gouvernement de gauche qu'à la veille de signer le programme commun de gouvernement. Mais est-elle réellement admise par nos libéraux actuels ? La droite a vécu l'alternance de 1981 comme une petite révolution, pas comme un fait politique normal. Comme si l'alternance n'était acceptable qu'avec des forces politiques qui partagent leurs convictions.

Le pouvoir doit être fractionné. La « séparation des pouvoirs » telle que Montesquieu l'observe en Grande-Bretagne, c'est la nécessité de la collaboration de divers pouvoirs pour arriver à une décision. Par la suite, au XIX[e] siècle sous le nom de « séparation des pouvoirs » on entend la spécialisation du législatif, de l'exécutif et du judiciaire, et on y voit une garantie indispensable contre le despotisme et l'arbitraire. Là encore des pratiques récentes, par exemple des interventions de l'exécutif sur le pouvoir judiciaire, montrent que cette conviction n'est pas partagée par certains qui pourtant se réclament du « libéralisme ». Qu'on l'entende d'une façon ou d'une autre, l'idée fondamentale c'est qu'il n'y a pas de démocratie sans l'existence de plusieurs sources de pouvoir. C'est une idée qui a été largement reprise au moment du « printemps de Prague ».

Toutes ces valeurs sont un héritage commun à diverses traditions politiques ou syndicales, françaises et étrangères. Paul Vignaux, par exemple, définissait le syndicalisme qu'il voulait construire comme « une force du libéralisme militant ». Mais dans le libéralisme politique, elles coexistent avec deux autres convictions, qui aboutissent à bien des contradictions.

Le droit de propriété a un caractère sacré. Pour les libéraux, c'est la propriété qui garantit la possibilité d'exercer librement et en sécurité les autres droits : elle est donc la source du reste. Certains droits sont ainsi réservés aux propriétaires : par exemple le droit de vote pendant la monarchie censitaire. D'autres droits sont niés parce qu'ils portent atteinte à la propriété : par exemple le droit collectif à la coalition, le droit syndical ; les droits s'arrêtent au seuil de l'entreprise.

L'essentiel est de proclamer l'égalité en droit de tous, mais la situation réelle de chacun ne relève pas de l'action politique et suscite l'indifférence. Au nom de la nécessaire limitation du politique, du respect de la « société civile », les libéraux refusent l'idée que l'Etat ait l'obligation d'assurer concrètement à chacun la possibilité de jouir des droits qui lui sont reconnus. L'Etat n'a pas le devoir d'intervenir pour remédier à l'inégalité, il ne doit pas jouer un rôle de redistribution. Les individus ne peuvent avoir de « créance » sur l'Etat, ils n'ont que des « libertés ». Les

« droits créances » (droit au travail, à l'éducation, à la santé, au logement...) n'ont pas de place dans la conception libérale.

Libéralismes économiques

Sans revenir sur le problème de la propriété, rappelons quelques traits des théories économiques libérales des XVIII[e] et XIX[e] siècles, en particulier des physiocrates et d'Adam Smith.

Il existe un ordre économique naturel. L'harmonie entre le bonheur de chacun et le bonheur collectif est automatique, si l'on respecte le fonctionnement naturel de l'économie. La concurrence concilie les intérêts ; le marché à travers le mécanisme des prix règle comme par une main invisible les échanges économiques de la meilleure façon possible. D'où le refus des monopoles, qu'il s'agisse des monopoles commerciaux comme ceux qui existent entre métropoles et colonies, ou des monopoles du travail comme le système des corporations. D'où les refus des interventions de l'Etat dans l'économie, sauf à la marge, par exemple pour construire des infrastructures de transports, ou sur des institutions que l'initiative privée négligerait (éducation). L'essentiel de l'action de l'Etat concerne la protection du citoyen (défense, police).

Cette pensée est-elle optimiste ou pessimiste ? Le libéralisme économique relève d'une philosophie du risque, et de la réussite. Il semble qu'aux USA, en particulier, l'optimisme n'était pas seulement une position doctrinale, mais une attitude d'esprit largement présente dans la mentalité collective, celle de la bourgeoisie, industrieuse et prospère, mais aussi celle du peuple. En Angleterre et en France, le pessimisme est plus prégnant. Adam Smith considère que le salaire sera toujours inférieur au prix naturel du travail, vu l'impossibilité d'ententes entre les ouvriers. Malthus constate que l'excès d'épargne aboutit à une insuffisance de la demande solvable et donc de la production. D'où son appel aux riches pour qu'ils consomment davantage. Faute de quoi les pauvres n'ont qu'une solution pour éviter la misère : l'abstinence sexuelle. De fait le capitalisme libéral connaît au XIX[e] siècle une série de crises et une extension du paupérisme, et les bourgeois libéraux ne proposent que deux solutions : l'épargne des couches populaires, et le paternalisme et la charité des riches.

Le libéralisme économique, comme le libéralisme politique, n'est pas exempt de contradictions. C'est ainsi que tout en voulant minimiser les interventions économiques de l'Etat au nom de l'efficacité du marché, il attend de lui des règles

protectionnistes ; ou encore qu'en dépit de l'éloge fait de la concurrence, il tolère que les entreprises s'organisent en ententes et cartels.

En fait, les théories élaborées par les économistes libéraux sont relativement complexes. Elles ont été utilisées au XIX[e] siècle pour justifier les comportements et les politiques adoptés par la bourgeoisie libérale et ont été ainsi largement identifiées à l'économie officielle et au « laisser faire ». Plus récemment, on les a présentées comme la justification scientifique incontestable des politiques économiques choisies par Reagan, Thatcher ou Chirac. En réalité, ces mêmes théories peuvent servir de base à une critique de ces politiques, ou à une théorisation de la planification et du socialisme, l'intervention rationnelle de la puissance publique assurant les mêmes fonctions que le marché idéal est supposé remplir (cf. les travaux de Joan Robinson, Sraffa ou Lange par exemple).

Le renouveau des libéralismes économiques, à partir des années 70, s'explique en bonne partie par les difficultés du keynésianisme. Keynes, remettant en cause l'idée d'un ordre naturel automatiquement harmonieux, insistait sur la nécessité des interventions de l'Etat pour assurer la croissance et l'emploi.

Cette pensée était peu à peu devenue dominante dans les années d'après-guerre. Par la suite, la poussée de l'inflation accompagnée d'un ralentissement de la croissance, puis l'échec face au chômage des mesures inspirées du keynésianisme ont entraîné chez les économistes une profonde remise en cause de ces thèses : il y a eu ainsi à la fin des années 70 une sorte de contre-révolution idéologique dans la pensée économique.

Cette évolution théorique a été d'autant plus vivace qu'elle a accompagné un retour de l'opinion à des valeurs conservatrices de rigueur morale : cette « réaction sociale », particulièrement nette aux USA, a ainsi donné une base populaire à des réflexions jusqu'alors limitées à des cercles de spécialistes.

Par ailleurs il y avait une forte demande de la droite politique d'avoir un contre-feu théorique à la pensée de gauche qui renforçait son audience, notamment en France avec la signature du Programme commun. On voit ainsi renaître une théorisation du libéralisme économique en Autriche où l'on ressort du placard Von Hayek pour lui donner le prix Nobel, aux USA ou en Grande-Bretagne, les Français (P. Salin, H. Lepage, F. Aftalion, par exemple) ne faisant souvent que reprendre à leur compte ces pensées originales.

L'idée d'un ordre économique naturel est réaffirmée avec vigueur. Par exemple, lorsque Balladur reçoit le prix « Jacques

Rueff », il indique qu'il partage avec ce grand économiste (opposé en 1936 à l'institution d'allocations chômage, farouche partisan de l'étalon-or) la conviction que « la prospérité de l'Occident doit reposer sur le respect d'un ordre économique ». Dans l'esprit des libéraux actuels, cet ordre résulte de lois naturelles qui se présentent parfois comme fondées par la science, et parfois comme fondées par la morale. « La véritable justification du capitalisme, écrit Salin, est d'ordre moral : c'est parce que le capitalisme est conforme à la nature humaine qu'il est juste. » Ceci amène à faire de la liberté économique un principe suprême. Von Hayek écrit qu'« une défense efficace de la liberté doit (...) être dogmatique... La liberté ne prévaudra que si l'on admet comme axiome qu'elle constitue un principe dont l'application aux cas particuliers n'appelle aucune justification ».

Le libéralisme économique actuel continue d'insister sur le rôle irremplaçable du marché, fournisseur d'informations décentralisées. Mais il ne croit plus guère à la « concurrence pure et parfaite » et reconnaît comme inévitable l'existence de monopoles et de prix administrés.

« Force est de constater, écrit Lepage, que le prix administré est plutôt la règle générale des économies contemporaines, et le prix du marché un concept intellectuel qui ne correspond qu'à des situations concrètes tout à fait exceptionnelles. » Ceci reconnu, les économistes libéraux ne se demandent pas comment les prix peuvent, dans de telles conditions, véhiculer des informations capables d'orienter valablement la production et le marché.

En fait, c'est essentiellement le monopole public et la réglementation qui font l'objet d'un refus ferme : les diverses mesures de déréglementation et de dénationalisation prises aux USA, en Grande-Bretagne ou en France en témoignent. Avec, là encore, certaines contradictions : la déréglementation, justifiée au nom du rétablissement de la concurrence, aboutit dans de nombreux cas à permettre le renforcement des monopoles privés (par exemple ATT).

Pour le libéral Von Hayek, l'intérêt du marché et de sa « main invisible », c'est que personne n'est responsable : la situation sociale de chacun est la conséquence d'ajustements mécaniques selon des lois naturelles, ce qui vide d'intérêt les interrogations sur la justice ou l'injustice sociale. Le marché est ainsi l'instrument de régulation de la société.

En conséquence, l'Etat est réduit au minimum. La remise en cause de l'impôt progressif, et le refus de la Sécurité sociale au bénéfice de l'assurance concrétisent le refus de l'Etat-redistributeur. L'Etat ne doit pas intervenir pour orienter l'activité économique, d'où le refus de la planification ou d'un Ministère

de l'Industrie qui pèse. Il faut éviter que les prélèvements de ressources par l'Etat n'entravent le libre jeu des acteurs économiques, d'où la volonté de les réduire et d'assurer l'équilibre budgétaire.

Questions aux libéralismes

Pour les libéraux, l'Etat semble servir, d'abord et avant tout, à assurer la défense intérieure et extérieure. En effet, la critique faite de l'Etat dépasse celle de ses dysfonctionnements : c'est bien d'une remise en cause de son rôle dans la société qu'il s'agit. Si on ne retient des fonctions de l'Etat que les fonctions répressives, l'Etat libéral risque de se limiter à un Etat policier et militaire. L'Etat minimal peut fort bien être un Etat fort, qui écrase la société civile et les libertés individuelles.

Cette contradiction politique s'accompagne d'une contradiction économique. En effet, un Etat militaire, essentiellement préoccupé du problème de la défense, ne peut éviter d'intervenir fortement sur l'industrie lourde, les technologies de pointe ou la recherche nécessaire aux industries d'armement. Ce qu'on a appelé le « complexe militaro industriel » qui aux USA regroupe les plus grandes et les plus performantes des firmes autour du Pentagone en est une illustration.

• Les expériences récentes (Thatcher, Reagan ou Chirac) montrent un curieux mélange d'un discours économique libéral et d'une idéologie sécuritaire ou d'ordre moral. Or les idées libérales, nous l'avons vu, sont à l'origine fortement marquées par la volonté d'émancipation de l'individu. Actuellement, elles se caractérisent plus par l'acceptation d'un ordre social, moral ou policier, ressenti comme protecteur et sécurisant. Les contradictions internes sont particulièrement complexes au sein du Front national où l'influence libérale se confronte aux traditions autoritaristes de l'extrême-droite classique.

• Le libéralisme politique de Tocqueville consistait moins à revendiquer un Etat minimum qu'un Etat constitué de contre-pouvoirs. Or de fait, à la différence de l'Amérique, la France a retenu du libéralisme l'idée de réduction du champ d'intervention de l'Etat et non celle de construction de forces décentralisées sur les divers champs de la vie sociale. Pour les libéraux français, toute force organisée, hors de l'Etat et de l'entreprise seuls reconnus comme légitimes sur leur propre champ, est considérée comme une « faction » ou un « lobby ».

• La diversité des conceptions et pratiques qualifiées de « libérales » depuis le XVIII[e] siècle est telle que l'on peut se

demander s'il n'est pas erroné de parler de « libéralisme » et s'il ne vaut pas mieux distinguer entre plusieurs objets.

Nous avons soigneusement distingué libéralisme économique et politique. On peut aussi distinguer l'idéologie et le « libéralisme réel ». Ce dernier est un courant politique, incarné dans des partis ou des hommes, repérable dans des programmes politiques ou des mesures gouvernementales. L'idéologie libérale, elle, est un ensemble de conceptions qui tente de rendre compte de la société en la comprenant comme une addition d'individus. Or cela revient à nier la spécificité du fait social, car la société est autre chose que l'addition des individus qui en font partie.

Les critiques que l'on peut faire au libéralisme réel et à l'idéologie libérale ne sont pas toujours identiques puisque nous avons vu bien des exemples où le libéralisme réel se trouve en contradiction totale avec l'idéologie qu'il proclame.

On peut aussi distinguer le libéralisme des origines et le libéralisme actuel. Les différences, sinon les contradictions sont assez importantes pour considérer qu'il y a un changement radical de conception. Le libéralisme, à l'origine, croit en la capacité de la Raison pour comprendre et améliorer la société ; il a une ambition positive de transformation sociale, même s'il ne conçoit la société que comme une addition d'individus. Aujourd'hui, les libéraux tournent le dos à cette démarche : ils s'interdisent de comprendre la dimension collective de la vie en société, de s'interroger sur la concrétisation des valeurs de liberté.

On peut fort bien partager la conception « libérale » des droits de l'homme et refuser le pseudo-appareillage scientifique qui ambitionne de les justifier, mais en impose une définition réductrice. Car dans cette conception erronée de ce qu'est une société, il n'y a pas de place pour les droits collectifs et les droits créances, pas de place pour l'action collective de transformation sociale.